

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 4 février 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-02-04-2 | Budget du CCAS - Subvention de fonctionnement  
2025 Résidence Autonomie A.Croizat  
Rapporteur Auvray Nicole**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 30 janv. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Madame Laëtitia Le Behec.



**Exposé des motifs :**

Le budget annexe « Résidence Autonomie Ambroise Croizat », du Centre Communal d'Action Sociale doit être équilibré chaque année par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le budget annexe **2025** Résidence Autonomie A Croizat se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'Investissement	7 278.88 €	7 278.88 €
Section de Fonctionnement	388 640.53 €	266 376.00 €
Total :	<b>395 919.41 €</b>	<b>273 654.88 €</b>
Besoin de financement		122 264.53 €

Après avoir entendu le présent exposé,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération n°2017-10-23-27 autorisant la création du budget annexe « Résidence Autonomie Ambroise Croizat »

**Considérant :**

- La nécessité d'équilibrer le budget annexe Résidence Autonomie A.Croizat, par une subvention publique.

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'octroyer au budget annexe Résidence Autonomie Ambroise Croizat une subvention de fonctionnement au titre de l'année **2025** d'un montant de **122 264.53 €.**

**Résultat du vote :**

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/02/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250204-2025-02-04-2-DE

Publié ou notifié : 17102125